



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Projet Éducatif de Territoire - Soutien Spécifique à projets - Année 2018

DE20180327_38	Conseil municipal du 27 mars 2018
Rapporteuse : Stéphanie GARCIA	Télétransmise à la Préfecture le 30 MARS 2018 Affichée le 30 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 mars 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Cécile MACULA à Mme José BOUTTEMY
- M. Rabah ACHARKI à M. Arnaud JUIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Philippe VERGNAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

**Projet Éducatif de Territoire - Soutien Spécifique à projets -
Année 2018**

Petite enfance et éducation
id : 2094

Conseil municipal
27 mars 2018

38

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville d'Angoulême souhaite soutenir des projets élaborés dans les établissements scolaires du premier degré de son territoire.

Cette aide n'a pas vocation à porter le projet dans sa globalité. C'est une aide spécifique qui vient compléter et/ou finaliser l'existant, le porteur du projet en assurant l'organisation et la mise en œuvre.

Afin d'être éligibles, les dossiers doivent être transmis obligatoirement avant le début de l'opération. Le dossier doit être complet et le budget prévisionnel à l'équilibre. Les dates pour le retour des dossiers sont fixées en fonction du calendrier des conseils municipaux. Sont concernés par cette aide financière (SSP), les projets qui abordent l'une des trois orientations souhaitées par l'équipe municipale et qui visent à renforcer le parcours citoyen de chaque enfant :

- En premier lieu, dans le cadre de l'éducation nutritionnelle, la Ville d'Angoulême entend valoriser l'éducation nutritionnelle des enfants, développer la découverte des produits locaux et de leur production dans le cadre du partenariat existant entre la ville et les fournisseurs de produits proposés dans les menus des restaurants scolaires. L'enjeu est, en outre, de réduire le gaspillage alimentaire par une meilleure connaissance des produits et l'amélioration de leur consommation par les enfants, promouvoir le petit déjeuner à la maison et les aliments qui le composent.

- En second lieu, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la ville souhaite créer des parcours éducatifs, artistiques et culturels et ambitionne un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. Ce parcours doit contribuer pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social et à développer une culture commune par l'intermédiaire de :

- La pratique artistique,
- La rencontre avec des œuvres,
- L'approche sensible des œuvres et l'approche critique,
- La connaissance des langages artistiques,
- La démarche d'éducation des jeunes à la citoyenneté.

- En troisième lieu, dans le cadre de la lutte contre les discriminations et toutes formes de violence, la ville, au regard du contexte national, des difficultés rencontrées au quotidien par le personnel

municipal, les équipes enseignantes, les équipes d'animation et certaines familles, souhaite soutenir tous les projets visant à améliorer le climat dans et autour de l'école.

Fort des expérimentations déjà menées sur certains territoires et non reconduites à ce jour, la municipalité se propose d'accompagner les initiatives visant à améliorer le climat scolaire et les comportements individuels.

Les projets pour lesquels il est proposé un soutien sont les suivants :

- Le projet « Chant Choral » de l'école élémentaire Cézanne Renoir vise à installer une pratique musicale régulière au sein de l'école, à fédérer les enfants autour d'un projet artistique commun, à préparer une représentation à destination des parents en fin d'année. Des interventions du conseiller pédagogique de l'Éducation nationale sont prévues sur le temps scolaire.

Thématique	Parcours Éducatif Artistique et Culturel.
Initiateur	École élémentaire Cézanne Renoir
Bénéficiaire	4 classes de cycle 2 ; 2 classes de cycle 3 ainsi que l'unité localisée pour l'inclusion scolaire.
Coût du projet	800 €
Aide sollicitée	700 €

Il est envisagé de soutenir ce projet à hauteur de 700 euros.

- Le projet « Danses traditionnelles et urbaines » de l'école élémentaire Victor Hugo vise à développer des techniques d'expression, à réaliser une production collective ou encore à créer un spectacle de danses à destination des parents à l'occasion de la fête de fin d'année . Il est prévu l'intervention d'un danseur professionnel (atelier de danse).

Thématique	Parcours Éducatif Artistique et Culturel
Initiateur	École élémentaire Victor Hugo
Bénéficiaire	Les 8 classes de l'établissement (206 élèves)
Coût du projet	1 950 €
Aide sollicitée	900 €

Il est envisagé de soutenir ce projet à hauteur de 900 euros.

- Le projet « S'ouvrir au monde », porté par l'équipe enseignante de l'école élémentaire Uderzo, prend en compte les trois thématiques des soutiens spécifiques à projets. S'appuyant sur le projet d'école, l'objectif est de donner une dynamique fédératrice à l'école. Réaménagement des espaces avec un artiste, communication avec les parents, projets communs avec les partenaires du territoire, des projets autour de la santé et de l'alimentation vont permettre d'ouvrir les portes et de valoriser les actions des enfants et des enseignants.

Thématique	Toutes les thématiques sont abordées
Initiateur	École élémentaire Albert Uderzo
Bénéficiaire	Tous les enfants de l'école
Coût du projet	6 300 €
Aide sollicitée	1 500 €

Il est envisagé de soutenir ce projet à hauteur de 1300 euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

D'autoriser les différents soutiens, et notamment l'attribution de subventions, pour un montant total de 2 900 euros, dans les conditions suivantes :

700 euros en faveur de l'école élémentaire Cézanne-Renoir ;

900 euros en faveur de l'école élémentaire Victor Hugo ;

1 300 euros en faveur de l'école élémentaire Albert Uderzo.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile dans ce dossier.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel

Jean-Pol Gatellier

Cécile Macula

Laïd Bouazza

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

27 mars 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint

Pour le Maire,

Francis ELLE

Adjoint délégué

aux Ressources Humaines

Qualité du service public

Évaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

